



MSH et Réseau des MSH en 2011

Diagnostic et propositions du Conseil scientifique du Réseau National des MSH

1 Les enjeux

1.1. MSH, Réseau des MSH et valeur ajoutée

L'idée d'un réseau entre les MSH est presque aussi ancienne que les Maisons elles-mêmes ; elle a été concrétisée en 1998, alors que le maillage du territoire par les MSH connaissait une avancée décisive. Qu'il s'agisse de créer des MSH ou de constituer un réseau, il était nécessaire, pour que ces processus aboutissent, que convergent d'une part les volontés des chercheurs et enseignants-chercheurs, avec l'appui de leurs Universités, et d'autre part celles du Ministère et du CNRS. Cette convergence a été fondée sur une **notion fondamentale**, celle de **valeur ajoutée** : de la même façon que la réunion de structures de recherche en un lieu (*Maison*) crée une valeur supérieure à l'addition des composantes, la création d'un réseau reliant les Maisons apporte une valeur ajoutée à la somme des *Maisons*. Il s'agissait donc de conjuguer de façon cohérente et harmonieuse une politique de développement de sites et une politique de réseau.

Le contexte d'aujourd'hui est en partie différent. Il est marqué notamment par les fonctions prises par les *Agences* (ANR pour les appels d'offres, AERES pour l'évaluation), la redéfinition de la place du CNRS et des Universités et de leurs rapports, le rôle essentiel de la CPU (devenue personne morale en 2007), l'ampleur des opérations de recherche développées dans le cadre des investissements d'avenir et la création de l'*Alliance Athéna* pour les SHS, qui se définit comme une « structure légère de coordination » devant rendre cohérentes les stratégies de recherche, en relation avec les autres *Alliances*.

Quatre points doivent être soulignés, en regard de la question des MSH :

- le rôle fondamental d'Universités, désormais autonomes, dans l'organisation de la recherche (même si celles-ci sont de configurations et de poids divers) ;
- l'apparition des PRES ;
- le nécessaire partenariat avec le CNRS, sans lequel les MSH et le Réseau ne pourraient fonctionner ;

- la diversification des structures de recherche : UMR, dont la place reste importante dans les MSH, montée en puissance de la recherche proprement universitaire, rôle grandissant des « équipes de projet », notamment dans les MSH, multiplication des réseaux de types divers.

Dans ce nouveau contexte, comment la **notion de valeur ajoutée apportée par les MSH et leur Réseau doit-elle être appréciée** et quelle est, ou doit être, en conséquence, la place des MSH et du réseau des MSH ? Aux réponses à ces questions, le CS du Réseau des MSH se doit d'apporter sa contribution.

1.2. Le CS, les MSH et le Réseau

Le CS du Réseau est particulièrement bien placé pour le faire. Conformément à la *Convention constitutive* du GIS (2006), il formule un avis sur les orientations générales et les priorités du Réseau, en se référant à la *Charte du Réseau National des MSH* (2000) et au principe dit des cinq « i », qui fonde la légitimité des MSH: interdisciplinarité, dynamique interinstitutionnelle, orientation vers l'international, implantation régionale, identité scientifique (le Réseau des MSH étant le seul réseau en France à afficher cette quintuple référence). Nommés suite à des propositions émanant du Ministère, du CNRS, de la CPU et du Comité Directeur du Réseau (pour un quart dans chaque cas), ses membres sont pour moitié des personnalités étrangères et inscrivent leur réflexion dans un contexte international.

Le CS a toujours construit sa réflexion avec une double prise en compte : d'une part, le long terme, d'autre part les réalités du terrain. S'il est la mémoire du Réseau des MSH, comme héritier du *Conseil d'Orientation Stratégique* de celui-ci, il accompagne depuis 2006 la vie du Réseau de six façons :

- production de *Synthèses* annuelles ;
- réponses aux consultations du Comité Directeur ;
- avis sur les activités de recherche du Réseau ;
- suivi opéré par ses membres qui accompagnent les MSH comme correspondants délégués par le CS auprès de chaque Maison et observateurs lors des comités de visite de l'AERES ;
- réflexion prospective sur le Réseau ;
- avis sur la labellisation ou la délabellisation des MSH ;

Le CS relève aujourd'hui nombre d'atouts des MSH et du Réseau mais note aussi des insuffisances. Avant d'examiner les uns et les autres, il convient d'aborder frontalement une question essentielle et trop souvent traitée de façon allusive, celle du périmètre des MSH et du Réseau.

1.3. La question du périmètre

C'est une question en apparence complexe mais qui peut être appréhendée de façon claire si l'on veut revenir à des fondamentaux. Elle s'intègre dans la question des enjeux car à travers elle c'est toute la portée de la place du Réseau et des MSH dans le dispositif de recherche qui est posée.

Les MSH et leur Réseau ne regroupent pas, loin de là, et n'ont pas à regrouper la totalité de la recherche en SHS, ni même de façon permanente la majorité de celle-ci. En revanche, c'est l'ensemble des SHS qui est dans le périmètre de l'*Alliance Athéna*. Le périmètre du Réseau a des caractéristiques spécifiques. C'est en effet de façon inégale qu'est concernée par les MSH une communauté SHS extrêmement diversifiée, notamment par ses méthodes de travail et ses modalités de diffusion des connaissances : c'est ainsi, pour ne prendre que quelques exemples, que les sociologues, les géographes ou les archéologues sont fortement parties prenantes des MSH, à la différence des littéraires *stricto sensu* ou des juristes. Mais ce qui caractérise précisément le périmètre du Réseau, c'est que ses frontières ne sont nullement figées, et cela pour deux raisons : d'abord parce que l'exigence d'interdisciplinarité n'a cessé de créer des collaborations avec des disciplines SHS aux pratiques plus traditionnelles et qui pouvaient être originellement plus éloignées des modes de fonctionnement des MSH, en les impliquant dans des travaux de nature collective ; ensuite parce que cette même exigence n'a cessé de créer des collaborations avec des disciplines qui sont hors du champ des SHS ou sur ses marges (environnement, sciences de la terre, sciences de la vie, santé/médecine, voire sciences de l'ingénieur).

Toutes ces collaborations se manifestent, dans les MSH et dans les activités du Réseau, par la constitution d'« équipes de projet » interdisciplinaires, de nature temporaire, et dont le renouvellement est l'un des traits marquants des MSH ; de la sorte, de plus en plus de chercheurs auront travaillé, au moins un temps, dans le périmètre du Réseau, et ces rencontres de cultures opèrent des transferts fructueux entre les MSH et les SHS « hors MSH ». En ce sens, le Réseau des MSH est aussi un « réseau d'influence », influençant mais aussi influencé. S'il n'a nulle vocation à être seul porteur de la notion d'interdisciplinarité, le fait que celle-ci soit au cœur de ses missions a pour conséquence que ses limites ne sont donc pas définies de façon rigide ; ce phénomène est à prendre en considération, on le verra *infra*, quant à la très importante question du maillage du territoire par le Réseau.

Le Réseau des MSH a donc pour raison d'être d'intervenir à chaque fois qu'il peut augmenter la qualité d'activités scientifiques réunissant plusieurs partenaires agissant dans son périmètre voire en partie extérieurs à celui-ci et

souhaitant, en circonstances précises, le rejoindre pour mettre en place des collaborations.

2. Le diagnostic

On proposera d'identifier dix atouts et quatre insuffisances, les uns et les autres pouvant être de diverses importances.

2.1 Les atouts des MSH et du Réseau.

2.1.2. MSH et Réseau des MSH : des réalités désormais indissociables

La capacité d'action du dispositif repose en premier lieu sur l'interaction entre MSH et Réseau des MSH. C'est par leur Réseau, qui assure la mise en œuvre de la *Charte*, que les MSH ont acquis leurs caractéristiques particulières de structures fédératives de recherche. C'est par les MSH, qui mènent l'essentiel de l'activité scientifique, que le Réseau contribue à la structuration et au développement des SHS en France. Ce dispositif constitue par les échanges d'informations entre les MSH sur leur expérience de fonctionnement, un mécanisme d'apprentissage organisationnel permanent particulièrement précieux à une époque où l'environnement des organismes de recherche évolue rapidement.

2.1.2. MSH, Réseau des MSH et demande sociale de recherche

Ce dispositif dote les SHS d'un outil de perception de la demande sociale de recherche, aussi bien à l'échelle régionale qu'à l'échelle nationale. Chaque MSH est en mesure de prendre connaissance de la demande proche, dans la coopération avec ses partenaires régionaux (ce à quoi l'engage le principe d'implantation régionale qui figure parmi les cinq « i »), et peut se faire une représentation de la demande nationale à travers les thématiques de travail (« axes ») des autres MSH.

2.1.3. La mise en oeuvre de politiques scientifiques par les MSH.

La notion de politique scientifique est au cœur de l'activité des MSH. Celles-ci sont des lieux d'élaboration de choix scientifiques, où se confrontent la richesse des initiatives individuelles et les nécessités des pratiques collectives. Pratiquant amplement le *bottom up*, les MSH ont su également, avec pragmatisme, opérer en cas de nécessité un *top down* traduisant des impulsions, des choix et des affirmations de spécificités.

2.1.4. Le développement d'une « culture de projets »

C'est la conséquence directe de ce qui précède. Cette culture se manifeste aussi bien dans la mise en oeuvre d'opérations lourdes impliquant des collaborations multiples voire dispersées que dans l'émergence de projets innovants comportant parfois une part de prise de risque et souvent une place

éminente prise par de jeunes chercheurs. Dans les deux cas, ce type de projets peut difficilement voir le jour sans le soutien apporté par les MSH ou leur Réseau.

2.1.5. Les promesses tenues de l'interdisciplinarité

Bien au-delà des déclarations d'intention, l'interdisciplinarité a toujours été centrale dans les activités des MSH et du Réseau. Les chercheurs ont trouvé dans les MSH les outils idéaux leur permettant de faire avancer la part de leurs recherches qui requiert un travail en commun avec d'autres disciplines que la leur.

2.1.6 La dimension internationale.

Celle-ci est fortement présente dans les projets portés par les MSH et nécessairement dans les projets soutenus par le Réseau.

2.1.7 L'affirmation de l'identité scientifique des Maisons

Il se s'agit pas d'une identité imposée et figée, mais d'une identité construite par les MSH en fonction de leurs activités et susceptible d'évoluer, en fonction du soutien accordé à l'émergence qui figure dans les missions des Maisons.

2.1.8. L'existence d'infrastructures et équipements de recherche.

Ces infrastructures ont été l'une des raisons de la création des MSH et le développement actuel de leur utilisation en réseau est un élément positif

2.1.9 Le rôle en matière de formation.

Les MSH et leur Réseau contribuent à la formation à la recherche à plusieurs façons : au niveau de la formation initiale, par les efforts effectués par les MSH pour l'encadrement des doctorants et l'accueil des écoles doctorales ; au niveau de la formation permanente, dans le domaine des fonctions d'appui à la recherche, par l'organisation périodique, par le Réseau, de « réunions métiers » et par la formation, ouverte à tous, aux appels d'offres internationaux ; enfin par le soutien apporté aux postdoctorants et aux réseaux de jeunes chercheurs.

2.1.10 La gouvernance du Réseau des MSH

La Présidence du Réseau et le Comité Directeur ont défini des objectifs clairs et mis en place une méthode de travail qui mobilise les Directions des MSH. En témoignent le nombre et la qualité des réponses au dernier appel d'offres interne au Réseau (2011), qui imposait que les réponses s'engagent, au-delà du périmètre de celui-ci, vers des projets nationaux et européens ; la grande majorité des MSH est impliquée dans ces réponses (et les succès), en particulier

par la constitution ou le renforcement de réseaux thématiques. Grâce à l'impulsion de sa gouvernance, les MSH inscrivent désormais bien davantage qu'auparavant leurs activités dans le cadre général du Réseau.

2.2. Les insuffisances des MSH et du Réseau.

2.2.1 L'inachèvement de la cartographie scientifique du Réseau

Il s'agit là d'un outil indispensable, dont la préparation est avancée mais dont la mise en œuvre n'est pas encore opérationnelle ; les thèmes désignant les axes principaux ont déjà été bien répertoriés et devraient être accessibles à tous. Cet outil doit être conçu et présenté de façon telle qu'il soit aisément tenu à jour en temps réel et consultable sur internet à l'intérieur comme à l'extérieur du Réseau. Son bon fonctionnement est la base même de la construction de toute politique scientifique, car lui seul permet, par la lisibilité offerte, d'identifier les collaborations scientifiques possibles et de dégager des priorités.

2.2.2 L'insuffisance de la mutualisation des infrastructures

Si des efforts en ce sens sont constatés, on est encore loin de réaliser ce qui a été une des raisons d'être de la création du Réseau. Or les potentialités de celui-ci lui donnent largement les moyens d'être présent, à cet égard, dans les réponses aux appels d'offres, en particulier de type EQUIPEX.

2.2.3 La place inégale des MSH dans les réponses aux appels d'offres

Si les MSH sont souvent fortement impliquées dans le soutien à des projets, notamment ANR, portés par des unités de recherche, elles sont diversement présentes dans le port proprement dit de tels projets. D'une part, des tensions entre unités ou entre universités et MSH ont pu exister à cet égard, d'autre part certaines MSH ne se sont sans doute pas suffisamment mobilisées. Cette situation peut certes recevoir des explications en partie conjoncturelles (priorité donnée à la préparation des CQR par exemple), mais l'on pourrait craindre le développement d'une trop grande disparité entre MSH.

2.2.4 L'insuffisante visibilité du Réseau

Le Réseau n'apparaît pas comme un acteur majeur de l'organisation de la recherche. Actuellement absent en tant que tel dans les réponses aux appels d'offres et n'apparaissant pas comme un partenaire important en tant que tel, il souffre d'un manque de visibilité. Celui-ci traduit un degré encore insuffisant de mobilisation des Directions de MSH autour de projets communs, malgré les progrès récents constatés, et la trop longue absence de véritables débats scientifiques au sein du Comité Directeur. Il est en grande partie explicable par un manque de perspectives claires depuis plusieurs années quant aux moyens du Réseau (qui vit en partie sur reliquats) et par le repli de chaque Direction sur sa

propre MSH, dans la nécessité de traiter par priorité des questions qui la concernent directement.

3. Les propositions du CS

Le CS a la conviction que les atouts des MSH et du Réseau lui permettent non seulement de répondre aux insuffisances identifiées mais encore de rendre opérationnelles les grandes potentialités d'un Réseau remplissant les fonctions d'une **infrastructure de recherche** à part entière et apte à contribuer à structurer la recherche, y compris par l'adossement que peuvent y trouver naturellement nombre de « réseaux », qui, sans le Réseau des MSH, risqueraient de se trouver sans moyens ni visibilité hors du périmètre des établissements et organismes. A la fois ambitieuses et réalistes, ces dix propositions, qui ne méconnaissent pas l'existence de la concurrence, se fondent sur la nécessité de la cohérence, des interfaces et de la coopération.

3.1 Le fonctionnement et la gouvernance du Réseau

Cette question est fondamentale, car c'est de son traitement adéquat que dépend la capacité du Réseau à remplir ses missions. Une réflexion commune entre le CS et le Comité Directeur sera engagée sur ce point dans les prochains mois. Le CS n'a pas arrêté à cet égard d'avis circonstancié. Il rappelle toutefois trois nécessités : une mise en oeuvre aisée de la coopération inter-MSH ; un bon fonctionnement du rattachement des MSH aux Universités (la question des PRES demeurant ouverte) ; l'importance du partenariat avec le CNRS.

Il n'est pas sûr qu'on doive profondément modifier la nature et les clauses de l'actuelle *Convention de partenariat* (GIS), dont il faudrait d'abord vérifier l'adéquation aux missions qu'on entend donner aux MSH et au Réseau. Peut-être s'agirait-il d'abord de faire fonctionner au mieux une structure légère et adaptée précisément à la nature « réseau » qui est celle du Réseau des MSH. En tout état de cause, le CS met en garde contre la construction de structures trop lourdes, compliquées et inefficaces : c'est ainsi que multiplier les conseils et instances pourrait être contre-productif ; mieux vaudrait que le Comité Directeur, à l'image de ce qu'il a montré lors de ses dernières séances, se saisisse pleinement de ses compétences et débâte de questions scientifiques. On relèvera toutefois que l'actuelle *Convention* ne prévoit pas explicitement que le Comité Directeur traite de politique scientifique mais se contente de lui conférer le droit d'approuver le « programme d'activité du GIS », le Président étant quant à lui chargé de « négocier avec les institutions de tutelle toute question scientifique, matérielle ou financière ». Une prise en compte de ce point doit être impérativement explicitement intégrée dans la réflexion sur les missions du Réseau et leur encadrement institutionnel.

3.2 La question du maillage

Cette question doit être traitée dans la logique des observations faites *supra* sur le périmètre du Réseau. Dans un maillage de ce type, les nœuds peuvent être plus ou moins forts mais surtout divers par leurs spécificités, et ce, dans une perspective non pas statique mais dynamique. Si l'extension du Réseau peut être considérée comme étant achevée dans ses grandes lignes, les fonctions de celui-ci incitent à le considérer non pas comme fermé, comme cela a pu être parfois le cas autrefois, mais comme ouvert sur l'ensemble de la communauté scientifique, y compris hors SHS.

En ce qui concerne les instruments de travail dont disposent les MSH et leur Réseau, celui-ci doit assurer l'existence de points d'accès assurant la mise en commun de ces moyens « pour l'ensemble de la communauté scientifique », comme le dit explicitement la *Charte* de 2000. Et, de façon générale, au-delà des questions de moyens, il est souhaitable que tout chercheur puisse entrer en contact avec le Réseau des MSH.

Une modalité de densification du maillage territorial peut consister à établir des partenariats – ou à renforcer des partenariats existants – avec d'autres entités de recherche en SHS, ou encore à examiner avec les entités de rattachement des MSH existantes la possibilité de créer des délégations de celles-ci hors du site de leur siège principal. Il est utile, dans cette perspective, de bien tirer parti de l'expérience des MSH qui fonctionnent actuellement déjà sur plusieurs sites.

Dans cette perspective, une information plus précise devrait être tenue à jour sur les unités de recherche et chercheurs individuels, des secteurs public, associatif et privé, actuellement non associés aux MSH composant le Réseau, l'*Alliance* Athéna apparaissant comme l'instance la plus appropriée pour coordonner cette information. Les relations entre cet univers et le Réseau devraient être prises en compte dans les décisions stratégiques et dans l'action structurante du Réseau. Les objectifs des actions du Réseau devraient être formulés par référence tant au Réseau lui-même qu'aux SHS en France plus généralement.

3.3 Thématisation des MSH et circulation des chercheurs

Ce point est la suite logique de ce qui précède. Non seulement le Réseau doit être conçu comme ouvert et accessible, mais encore il doit assurer, comme c'est pleinement la fonction d'un « réseau », la circulation des chercheurs entre MSH, en fonction des spécialités des chercheurs et des orientations spécifiques des MSH. La mobilité des chercheurs au sein du Réseau, entre les différentes

MSH, doit donc être encouragée de façon que puissent être accueillis des « chercheurs en résidence ».

3.4 De la cartographie scientifique à la définition des axes thématiques du Réseau

La mise en place de cette cartographie est un impératif. Dès lors que le Réseau aura clairement identifié l'ensemble de ses activités scientifiques et déterminé son soutien à des projets communs (opérations de recherche et réseaux thématiques), le CS sera en mesure de valider l'organisation des axes thématiques, à valoir pour un moyen terme et ouverte en ce sens à renouvellement dès lors que l'émergence de projets nouveaux ou de priorités nouvelles l'imposerait.

3.5 Le renforcement de la dimension internationale

L'activité de recherche des MSH s'est déjà internationalisée dans une mesure appréciable. Cette internationalisation doit être intensifiée et devenir une priorité pour le Réseau lui-même. Elle doit s'appuyer sur un travail de meilleure identification des spécificités du modèle MSH, par la comparaison avec des institutions analogues existant ailleurs. Elle pourrait revêtir quatre formes :

(a) La réalisation d'initiatives scientifiques concrètes en partenariat avec des entités analogues hors de France, sans préjudice de l'établissement de rapports institutionnels plus durables. Sont ainsi envisageables, au-delà des opérations de recherche menées par les MSH dans la mise en pratique du principe d'internationalisation, des opérations de formation à la recherche.

(b) L'accompagnement, selon des modalités qui pourront varier selon les contextes, d'initiatives de création, hors de France, d'entités analogues aux MSH et s'inspirant de celles-ci.

(c) L'établissement d'un partenariat avec les Instituts français de Recherche à l'étranger (dont l'importance se révèle en particulier à l'analyse du rapport du Conseil pour le Développement des Humanités et des Sciences sociales, de septembre 2010), un partenariat qui mériterait d'être conçu dans le cadre de l'Alliance, et de prendre en compte les initiatives parallèles du Réseau français des Instituts d'études avancées.

(d) La coopération avec des associations scientifiques du domaine des SHS opérant au niveau international, en particulier celles entretenant des liens particuliers avec la France.

Enfin, le Réseau lui-même pourrait se porter candidat à des appels à projets européens ou analogues, en s'appuyant sur des ententes avec les MSH les plus en adéquation avec les thèmes en question. Les projets dont il assumerait ainsi lui-même la responsabilité devraient tirer aussi pleinement que

possible parti de sa structure complexe et plurielle et constituer un complément et un prolongement des recherches menées par les MSH.

3.6 La nécessité d'une mutualisation d'infrastructures

Il s'agit là d'une question difficile, car elle met en jeu les intérêts propres des établissements de rattachement des MSH. Elle doit donc être traitée avec le plus grand soin et sans se dissimuler qu'elle n'est pas nécessairement consensuelle. Il convient toutefois de rappeler que l'emploi des deniers publics doit tenir compte au plus haut point de la nécessité d'éviter doublons inutiles et dépenses superfétatoires. Une libre concurrence sauvage entre établissements serait hautement dommageable, alors même qu'une identification objective, par le biais d'un réseau, et un emploi rationnel des ressources, par le même canal, garantirait l'efficacité sans gaspillage de moyens.

3.7 L'approfondissement de l'interdisciplinarité

L'interdisciplinarité doit être approfondie par une évaluation plus précise de la valeur ajoutée qu'elle apporte à la recherche. Elle doit aussi être intensifiée là où les relations entre disciplines des SHS sont encore insuffisamment développées au regard des enjeux de connaissance actuels (pensons en particulier aux rapports entre sciences sociales et, d'une part, Humanités – philosophie, lettres et arts –, et, d'autre part, sciences économiques). Elle doit enfin être étendue, notamment dans deux directions : les sciences de la vie et de l'environnement, et les sciences de la cognition, de la complexité et de la modélisation.

3.8 Le renforcement du rôle des MSH en matière de formation

La question de la place des doctorants et des postdoctorants dans le cadre des MSH et de leur Réseau est fondamentale. Le soutien aux réseaux de jeunes chercheurs doit être intensifié. L'action en matière de formation permanente doit être renforcée, en complémentarité avec les offres de formation déjà existantes, donc surtout dans les domaines correspondant aux principes orientant l'action des MSH et de leur Réseau : l'interdisciplinarité, ou encore la recherche comparative et internationale, du montage de projet à la production de publications et autres moyens de valorisation. De telles offres de formation peuvent grandement bénéficier des synergies existant dans le cadre du Réseau, et des partenariats, notamment internationaux, que le Réseau est appelé à développer.

3.9 La convergence entre politique de réseau et politique de site

Les MSH sont à l'intersection des politiques de site et des politiques de réseau. On ne saurait nier qu'il peut y avoir entre ces deux politiques des tensions : mieux vaudrait dire que celles-ci sont inévitables et que l'une des clefs de la politique de recherche est la capacité à savoir les gérer. Les MSH et

leur réseau prennent place non parmi les données du problème mais parmi les outils de la solution. A leur site d'implantation, les MSH apportent toute la valeur ajoutée tirée de l'activité en réseau (et parfois même de leur propre implantation de « MSH en réseau ») ; et à la vie scientifique du Réseau (et même, aux réseaux dans lesquels elles s'insèrent) elles contribuent par les spécificités et les initiatives issues de leur site. Imaginer des MSH sans Réseau serait un non-sens : ne subsisteraient que des services agissant à court terme et dans des horizons limités, voire de simples bâtiments dépourvus de toutes les fonctions et potentialités qu'on a ici recensées : elles ne rendraient plus à leurs établissements d'adossement que des services appauvris.

3.10 La nécessité d'une politique scientifique du Réseau

Le Réseau doit fonctionner comme une **infrastructure de recherche** à part entière. Or l'expression de « politique scientifique » n'est pas employée, on l'a vu, par la *Convention constitutive* du GIS (2006), alors même qu'elle l'est, par la *Charte* (2000), à propos des MSH et que la même *Charte* définit le Réseau des MSH comme un « réseau de communication, d'échanges et de programme scientifique ». Il apparaît donc que les partenaires signataires de la *Convention* n'avaient pas souhaité alors se référer explicitement à la notion de politique scientifique, voire l'avaient consciemment exclue. Il faut sur ce point réfléchir dans l'esprit de la *Charte*. On voit bien qu'il y aurait un certain paradoxe à reprocher au Réseau d'être insuffisamment visible, tout en lui déniait précisément la capacité à manifester cette visibilité par une politique scientifique. En même temps, le Réseau a été défini dans la *Convention* comme devant assumer des missions d'ouvertures, de renforcement de synergie, d'échanges, de participation à des programmes nationaux et internationaux, toutes activités qui relèvent d'une politique scientifique dans la mesure où il s'agit d'élaborer des choix et de mettre en œuvre des moyens ; mais l'on était resté dans le texte de la *Convention* au stade de l'ébauche et de l'implicite et dans une certaine imprécision (voulue ?). Or, il faut aujourd'hui passer de la notion de « programme d'activité » mentionnée dans la *Convention* à celle de *politique scientifique* du Réseau.

Dans le Conseil Scientifique du Réseau, cette notion est couramment pratiquée. Dans les récents débats du Comité Directeur, il a été question presque constamment de politique scientifique, y compris pour déplorer qu'on n'en ait pas parlé suffisamment auparavant ; cela montre bien que, dans les faits, cette question est désormais mûre pour être traitée explicitement et que le Réseau doit l'aborder sans complexe. Cela ne signifie pas qu'une telle politique scientifique ne doive pas être définie de façon spécifique, ne serait-ce que parce qu'un réseau ne peut avoir une politique scientifique de même nature que celle d'un établissement ou d'un organisme. Mais cela ne signifie pas qu'il ne doive pas en avoir : cela découle nécessairement de la fonction du Réseau comme infrastructure de recherche.

Les dix propositions énoncées *supra* constituent le socle des missions des MSH et de leur Réseau. Cela implique des choix et des moyens : les moyens nécessaires sont ceux que doivent mettre en place les partenaires, le Réseau devant être en état de les augmenter par des ressources propres (réponses à appels d'offres) ; le Conseil scientifique est en effet bien conscient du fait que les mesures ici préconisées impliquent un volume d'activité supérieur à celui que peut fournir le Réseau avec ses moyens actuels. Le Réseau des MSH n'a pas pour fonction de se substituer à tel ou tel opérateur stratégique ou de créer une couche supplémentaire dans une chaîne d'interventions. La spécificité d'une politique scientifique du Réseau repose sur la prise en compte de la notion fondamentale sur laquelle il s'est construit, celle de **valeur ajoutée**. Les propositions présentées ici impliquent que la mise en œuvre de cette politique scientifique nécessite qu'elle s'articule de façon cohérente avec celle des établissements et organismes partenaires.

DOCUMENT approuvé par le CS du GIS réseau des MSH par voie électronique le 30 juin 2011